

FOIRE AUX QUESTIONS

INSCRIPTIONS EN SECONDE : FOIRE AUX QUESTIONS

- **Le lycée Victor Hugo est-il mon lycée de secteur ?**
 - o C'est le domicile familial qui détermine le lycée de secteur. Pour savoir à quel lycée est rattaché votre domicile, allez sur le site Internet de l'Inspection Académique du Calvados : espaces parents/scolarité/information, orientation et affectation/liste des communes du Calvados **et** leur collège de secteur et aire de recrutement des lycées publics.

- **Quelles démarches dois-je entreprendre pour que mon enfant soit scolarisé en section européenne au lycée Victor Hugo ?**
 - o Vous n'avez **aucune démarche** à entreprendre. L'affectation en section européenne en seconde sera prononcée par l'Inspection Académique dans le cadre de la procédure générale d'affectation, dossier à constituer au collège début mai. Seules seront prises en compte les demandes des élèves ayant obtenu un avis favorable du conseil de classe référé à un degré d'acquisition du niveau B1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CELR). Une pré-affectation en section européenne sera adressée aux familles début juin.

- **Quelle est la Discipline Non Linguistique (DNL) enseignée au lycée Victor Hugo en section européenne ?**
 - o Il s'agit de **l'histoire géographique**. L'enseignement en langue anglaise de cette discipline se fait avec un volume horaire différent selon les niveaux.

- **Ai-je la possibilité de choisir n'importe quelle combinaison possible d'enseignements d'exploration et d'enseignement facultatif ?**
 - o Non, vous n'avez pas une complète liberté de choix de combinaisons, même si les possibilités demeurent nombreuses. Quelques combinaisons sont **impossibles** pour des raisons de constitution des classes et de construction des emplois du temps :

Par exemple : LV3 non compatible avec Histoire des Arts, LV3 non compatible avec EPS Facultatif...

- **Mon enfant ayant suivi une section bi-langue anglais-allemand ou anglais-espagnol au collège, peut-il continuer au lycée en section bilangue ?**
 - o Au lycée, 2 langues vivantes sont proposés LVA Anglais et LVB allemand ou espagnol. Les élèves étant évalués par compétence, ils pourront choisir lors de l'inscription au baccalauréat en terminale de présenter indifféremment l'une des 2 langues en LV1 (par exemple LV1 espagnol, LV2 anglais).